

## L'OFFICE DES AFFAIRES FRANCOPHONES DE LA PROVINCE D'ONTARIO

Établis dans cette province depuis 1639, les 547 300 francophones de l'Ontario constituent aujourd'hui, 350 ans plus tard, la communauté de langue française la plus importante à l'extérieur du Québec en Amérique.

La langue française est le dénominateur commun des francophones de l'Ontario. Le français est la langue maternelle de certains. Pour d'autres, il est l'une des premières langues qu'ils ont apprises et qu'ils utilisent toujours, alors que pour d'autres, il constitue la langue d'intégration au Canada et à l'Ontario.

Traditionnellement préoccupés par les questions ayant trait à l'éducation, les francophones de l'Ontario ont compris que le développement et l'épanouissement de leur communauté passaient nécessairement par la multiplication des possibilités d'étudier dans leur langue. De plus en plus, cette population se penche de façon active sur les questions qui la regardent et veut avoir son mot à dire sur les décisions qui la touchent.

L'Office des affaires francophones s'engage à favoriser la pleine participation des francophones de l'Ontario à la vie sociale, économique, culturelle et politique de la province. Il peut concrétiser cette vision en s'assurant que les francophones participent aux consultations gouvernementales sur l'élaboration des politiques et programmes qui touchent la communauté.

Créé au début des années 1970, le Bureau du coordonnateur du bilinguisme est devenu officiellement l'Office des affaires francophones en vertu de l'adoption de la Loi sur les services en français en novembre 1986. Sa première responsabilité est d'aider le gouvernement dans la prestation des services en français et dans la formulation de politiques et de programmes aptes à répondre aux besoins des francophones de l'Ontario.

Dans ses liens avec la francophonie ontarienne, l'Office travaille avec les organismes dont les francophones se sont dotés pour les représenter. Il facilite l'accès des francophones à leur gouvernement provincial. Comme l'indique son préambule, la Loi sur les services en français est issue de la volonté de sauvegarder pour les générations à venir le patrimoine culturel de la population francophone.

La mission de cet organisme est d'aider les francophones, en tant que membres à part entière de la communauté ontarienne, à s'épanouir et à sauvegarder leur langue dans le respect de leur diversité culturelle ainsi que d'aider les ministères et les organismes gouvernementaux à comprendre la communauté francophone, à entretenir des relations avec elle ainsi qu'à développer des services en français et à en assurer la prestation.

En novembre 1992, l'Office a défini les valeurs, les objectifs et les stratégies suivants dans son plan stratégique tel que publié dans Coup d'oeil, après avoir consulté plusieurs communautés francophones de la province et ses partenaires du gouvernement :

Les valeurs :

la contribution particulière de la communauté francophone;

l'apport et la participation des partenariats avec elle;

la qualité du service aux clients;

la qualité dans la prestation des services gouvernementaux en français;

le partenariat avec les coordonnateurs des services en français des ministères et des organismes gouvernementaux;

les efforts déployés par les personnes et les organismes qui appuient l'amélioration des services en français en Ontario.

Les objectifs :

engager davantage la francophonie ontarienne dans le processus de consultation et de décision du gouvernement de l'Ontario;

faciliter et promouvoir l'acceptation et l'intégration des services en français dans toutes les activités du gouvernement;

influencer le gouvernement pour que ses politiques et programmes répondent aux besoins des francophones de l'Ontario;

favoriser la création d'infra-structures qui répondent aux besoins et aux aspirations de la communauté francophone.

Les stratégies :

agir comme facilitateurs entre la communauté francophone, les ministères et les organismes gouvernementaux;

offrir des conseils d'experts sur les questions qui touchent les francophones et la prestation de services en français;

recueillir et garder des renseignements précis et à jour sur la communauté francophone de l'Ontario;

se tenir au courant des initiatives gouvernementales qui entraînent des conséquences pour la communauté et des activités communautaires qui ont trait à ces initiatives;

fournir à la communauté des ressources qui l'aideront dans ses initiatives de représentation et de développement.

Pour obtenir d'autres renseignements sur l'Office des affaires francophones ou sur la Loi de 1986 sur les services en français, veuillez composer le (416) 325-4949.

Le Secrétariat de la section  
de l'Ontario de l'AIPLF